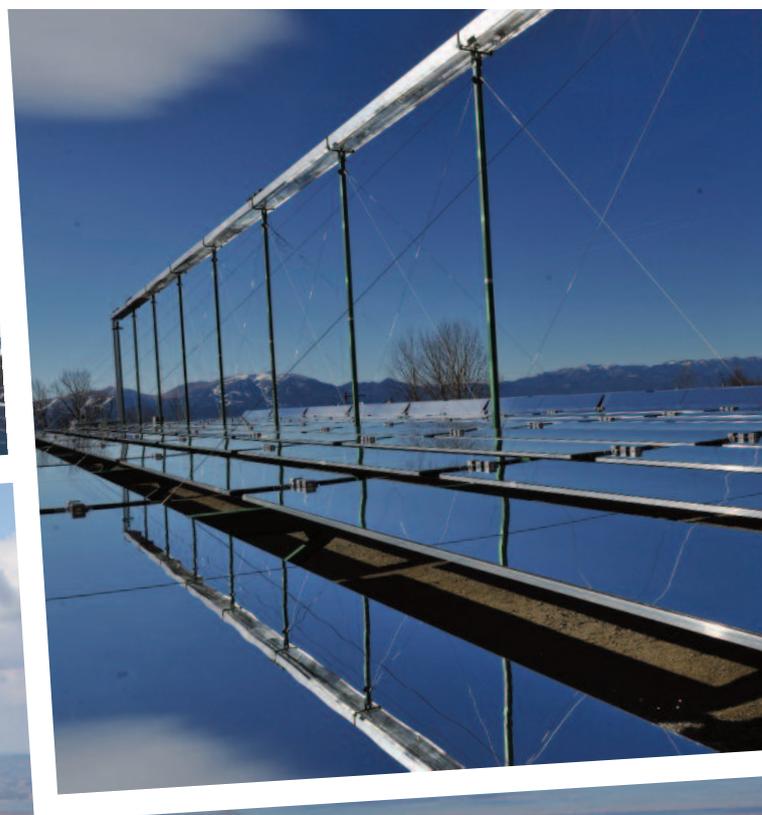




Jeudi 27 septembre 2012

La Région et l'Etat s'inscrivent dans la dynamique de la Conférence environnementale

*Consultation publique sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie
et installation du Comité Régional Trames Verte et Bleue*



Stéphanie GRILLET
Région Languedoc-Roussillon
04 67 22 63 62 /// 06 74 49 34 17
grillet.stephanie@cr-languedocroussillon.fr

Sandrine BONNAMICH
Préfecture de la région Languedoc-Roussillon
04 67 61 69 41
sandrine.bonnamich@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

La région, échelon stratégique de la transition énergétique et de la préservation de la biodiversité

La Conférence environnementale organisée à Paris les 14 et 15 septembre derniers place les régions au cœur de la transition écologique souhaitée par le Gouvernement. Deux sujets majeurs ont animé les débats de ce rendez-vous : la transition énergétique et la préservation de la biodiversité.

Sur ces deux sujets, le Languedoc-Roussillon est une région emblématique à plus d'un titre :

- ✓ elle dispose d'un gisement exceptionnel en matière d'énergies renouvelables et d'atouts pour développer des énergies d'avenir telles que les algocarburants ou la géothermie.
- ✓ elle est souvent considérée comme la 1^{ère} région en France pour la richesse de son patrimoine naturel. Seule région d'Europe à la confluence de 4 zones biogéographiques, le Languedoc-Roussillon présente des caractéristiques uniques : 70 % du territoire régional est couvert par des espaces naturels et plus de la moitié de la région est reconnue comme « zone naturelle d'intérêt écologique ».

Le Languedoc-Roussillon a donc un rôle majeur à jouer et les réponses à ces enjeux nationaux sont avant tout des opportunités pour le développement économique régional et l'aménagement durable de notre territoire.

La Région et l'Etat ont travaillé sur ces deux chantiers prioritaires pour le Languedoc-Roussillon et proposent aujourd'hui deux outils régionaux :

- ✓ **Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**, qui porte une feuille de route aux horizons 2020/2050 pour mettre en œuvre la transition énergétique à l'échelle du Languedoc-Roussillon et contribuer à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre et préserver la qualité de l'air. Ce schéma aborde également la nécessaire adaptation aux effets du changement climatique.

Un travail de concertation a été réalisé au niveau régional entre mi-2011 et mi-2012 pour élaborer cette feuille de route. Ce projet fera l'objet d'une consultation publique entre le 15 octobre et le 14 décembre 2012.

- ✓ **Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, qui a pour objectif l'aménagement durable du territoire régional, en préservant la biodiversité. En facilitant la prise en compte des enjeux du patrimoine naturel, ce schéma permettra de localiser au mieux les projets d'aménagement. Le SRCE pourra ainsi accompagner les projets d'aménagement, tout en préservant et restaurant la richesse de la biodiversité régionale.

Un travail technique a été initié depuis 2010 et s'ouvre désormais à une participation large des acteurs. Ce 28 septembre, le Comité régional Trames Verte et Bleue, organe de gouvernance lié au schéma, sera installé à Mèze. Des ateliers de concertation se tiendront entre novembre et décembre 2012, suivis d'une phase d'enquête publique.

FAIRE DE LA FRANCE LA NATION DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

La Conférence environnementale pour la transition écologique s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 au Palais d'Iéna. Cette conférence traduit l'importance qu'accordent le Président de la République et le Gouvernement aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources et du recul de la biodiversité mondiale, avec la volonté d'engager la transition vers un nouveau modèle de développement durable.

Le Président de la République a fixé le cap pour notre pays : faire de la France la nation de l'excellence environnementale ; l'engager dans la transition énergétique et écologique, fondées sur la sobriété et l'efficacité, ainsi que sur le développement des énergies renouvelables. Il s'agit de faire de ces défis un puissant levier pour une croissance économique et écologique.

La Conférence environnementale traduit le changement de méthode voulue par le Gouvernement : mener une concertation, en amont, sur son programme de travail, en dégageant des priorités, et en définissant des méthodes de discussion et d'élaboration des réformes à mettre en œuvre et s'inscrira dans la durée. La Conférence environnementale pour la transition écologique sera en effet annuelle.

La Conférence environnementale a permis de construire une « feuille de route ». Cette feuille de route va cadrer le travail du Gouvernement dans les semestres à venir. D'ici la prochaine Conférence environnementale pour la transition écologique, les instances nationales qui font vivre la démocratie environnementale seront régulièrement réunies afin de faire le point sur son avancement .

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille_de_Route_pour_la_Transition_Ecologique.pdf

Des opportunités à saisir en matière de transition énergétique pour le développement économique du Languedoc-Roussillon

La rénovation énergétique des logements, chantier phare annoncé durant la Conférence Environnementale, est l'un des piliers du scénario de transition énergétique proposé dans la région. L'autre pilier de ce scénario est l'exploitation du fort gisement d'énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon. Dans les deux cas, ces chantiers répondent à des impératifs sociaux et offrent des opportunités de développement économique.



Le pouvoir d'achat des ménages de plus en plus impacté par le coût de l'énergie

La hausse des cours de l'énergie a un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages : en dix ans, le prix de l'électricité a connu une augmentation de 18 %, l'essence (SP 95) de 48 %, et le gaz de 67 %. Sont considérés aujourd'hui en situation de précarité énergétique les ménages qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus à leurs dépenses d'énergie dans leur logement, voire plus de 15 % en incluant les transports.

Une projection des tendances observées conduit à estimer qu'en 2020, plus de 30 % des ménages du Languedoc-Roussillon seront potentiellement en situation de précarité énergétique.

Afin de limiter l'impact d'une hausse du prix de l'énergie sur les populations les plus exposées, il convient donc d'agir sur deux problématiques essentielles :

- ✓ La rénovation des bâtiments existants ;
- ✓ La proposition et la structuration d'une mobilité moins dépendante du pétrole.

La rénovation énergétique des bâtiments, un enjeu prioritaire

Le parc de logement du Languedoc-Roussillon est composé pour moitié de logements construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. Ces logements fortement « énergivores » représentent un potentiel important d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le scénario du SRCAE envisage la rénovation de 500 000 logements d'ici 2020, dont 120 000 rénovations à un très bon niveau de performance énergétique. Ces chantiers représenteront un chiffre d'affaire global de 6,4 milliards d'euros d'ici 2020, et mobiliseront 7 500 emplois à partir de 2017.



Les économies d'énergie occasionnées pour les utilisateurs sont estimées à environ 1,1 milliard d'euros pour les particuliers et à 530 M€ pour les entreprises sur les 8 ans à venir. On estime par ailleurs à 3 milliards d'euros la valeur verte des logements qui auront été rénovés lourdement d'ici 2020.

PLUS DE 82 M€ ENGAGÉS PAR LA RÉGION DEPUIS 2006

Pour répondre à cet enjeu de la rénovation énergétique, le Conseil Régional a délibéré le 20 juillet dernier en faveur de la mise en œuvre d'un prêt bonifié à l'attention des ménages du Languedoc-Roussillon. Plus globalement, la Région n'a pas attendu pour anticiper ce chantier. Au travers de son Plan Climat, elle encourage depuis plusieurs années les opérations de rénovation dans le logement social (plus de 13 000 logements concernés depuis 2006), elle anticipe les besoins de main d'œuvre par la mise en place de formations adaptées, et elle contribue à mettre en place des filières d'éco-matériaux produits localement. Globalement, la Région a consacré plus de 82 M€ à sa stratégie régionale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables depuis 2006.

La mobilité, un enjeu de société

Pour la France, la réalité du changement climatique impose de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines. Pour une région peu industrialisée comme le Languedoc-Roussillon, ces émissions sont étroitement liées à la mobilité des personnes qui se déplacent principalement en voiture individuelle.

L'accès facilité aux transports en commun avec des offres attractives (Train à 1€), le développement de nouveaux services (co-voiturage, auto-partage...) sont des solutions aujourd'hui développées pour répondre à cet enjeu dans un souci d'équité sociale et de réduction de la facture énergétique des ménages.

Parallèlement, par la mobilité des marchandises, les investissements réalisés en Languedoc-Roussillon se focalisent principalement autour des ports, qui permettent le basculement des marchandises entre des modes maritimes, ferrés, routiers ou fluviaux. La mutation des ports régionaux vers des ports de 4^{ème} génération conduira ainsi, a minima, au doublement des emplois directs existants, soit près de 3 000 emplois.



Les énergies renouvelables, facteurs de croissance

Après les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables est le second volet de la transition énergétique. Le Languedoc-Roussillon dispose d'un territoire très favorable au développement des énergies éoliennes, solaires ou encore produites à partir de biomasse. A l'horizon 2020, une exploitation optimale de ces gisements pourrait représenter près de 10 milliards d'euros d'investissement en région, dont 4 milliards d'euros pour les entreprises régionales. Plus de 10 000 emplois seraient alors associés à ce développement, en études, installation, génie civil et maintenance.

Transition énergétique et adaptation au changement climatique, des moteurs d'innovation

La transition énergétique impose d'envisager des nouveaux modes d'habitat et de déplacement pour l'avenir. Exemple concret, le bâtiment de demain sera éco-construit avec des matériaux locaux à faible impact carbone et il gèrera de manière « intelligente » sa consommation et sa production d'énergie renouvelable grâce aux nouvelles technologies.

Le Languedoc-Roussillon dispose des acteurs capables de développer ce bâtiment adapté aux spécificités méditerranéennes : laboratoires de recherche et grandes écoles, entreprises développant les nouvelles technologies de la communication et de l'information, entreprises du bâtiment ou des énergies renouvelables, bureaux d'études, pôles de compétitivité et artisans.

- La question de la transition énergétique est étroitement liée à celle du changement climatique, puisqu'elle permettra d'éviter des émissions de gaz à effet de serre et ainsi d'atténuer l'ampleur du changement climatique. Cependant, ce changement climatique global est engagé et il convient d'anticiper ces effets pour maintenir la compétitivité économique du territoire. Les premières filières impactées représentent en effet des dizaines de milliers d'emplois en Languedoc-Roussillon : agriculture (60 000 emplois) et agro-alimentaire (20 000 emplois), pêche, aquaculture et conchyliculture (7 000 emplois), sylviculture (12 000 emplois), tourisme (48 000 emplois). L'adaptation au changement climatique doit également être abordée comme un moteur d'innovation par les acteurs de ces filières.



ZOOM SUR LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE) UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le Schéma Régional Climat Air Energie est un cadre stratégique régional pour mettre en œuvre la transition énergétique en Languedoc-Roussillon et l'adaptation au changement climatique.

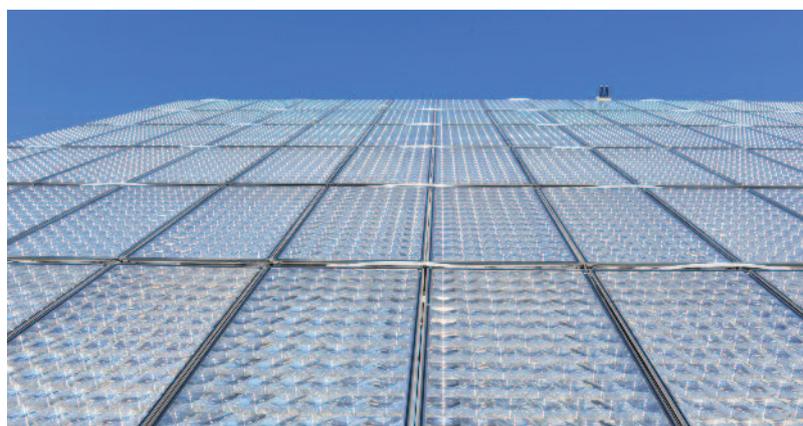
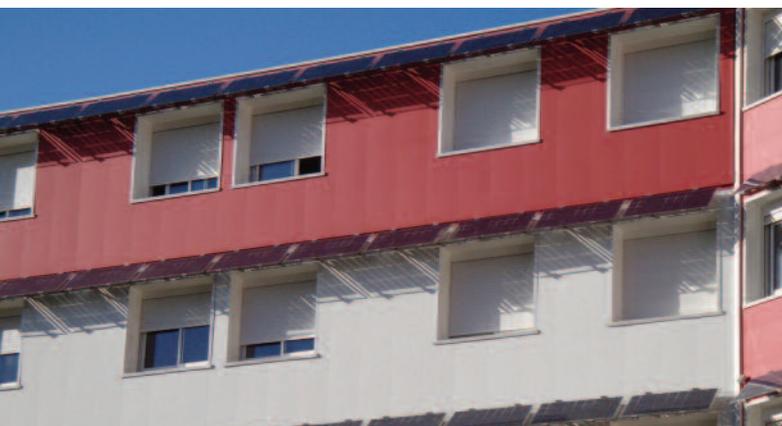
La consommation d'énergie la plus faible de France, mais en forte augmentation

La consommation énergétique par habitant du Languedoc-Roussillon est la plus faible de France. Néanmoins, la production globale d'énergie sur le territoire est insuffisante face à la consommation d'énergie, notamment en ce qui concerne l'électricité pour laquelle la région « importe » les deux tiers de sa consommation. De plus, la consommation d'électricité augmente à une vitesse supérieure à la moyenne nationale compte tenu notamment de la croissance démographique qui est la plus forte de France continentale.

Les produits pétroliers représentent plus de la moitié de l'énergie consommée en région. Les principaux secteurs consommateurs d'énergie sont le bâtiment (43 %), notamment pour le chauffage, et le transport (41 %), quasiment exclusivement sur la route. La voiture individuelle occupe une place prépondérante dans les déplacements, en particulier pour la mobilité quotidienne.

Le climat régional est favorable à la production d'énergies renouvelables et la grande majorité (96 %) de l'énergie actuellement produite sur le territoire est d'origine renouvelable. La région possède un excellent potentiel dans ce domaine notamment concernant l'éolien, la biomasse, le solaire et l'hydroélectricité.

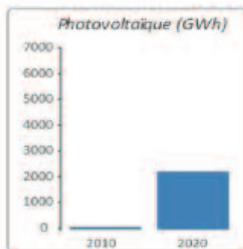
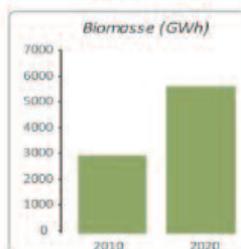
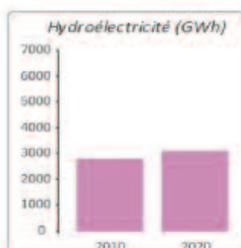
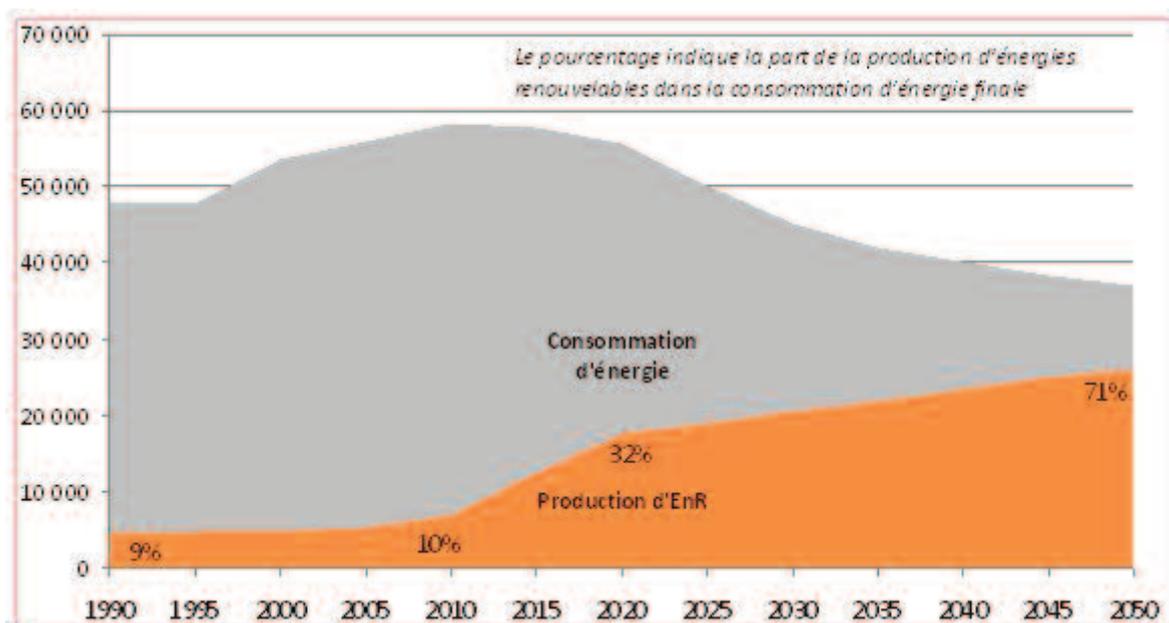
Les émissions régionales de gaz à effet de serre (GES) par habitant sont plus faibles qu'au niveau national. Elles proviennent pour les trois quart de la consommation d'énergie (notamment d'énergies fossiles qui sont fortement émettrices). Ces énergies produisent également des polluants atmosphériques qu'il convient de maîtriser.



Un scénario de transition énergétique réaliste et progressif adapté au contexte régional

Après une croissance régulière de la consommation d'énergie jusqu'en 2010, le SRCAE LR prévoit de la stabiliser à un niveau inférieur à 60 TWh d'ici 2015, puis de la ramener à un niveau inférieur à celui de 2004 d'ici 2020 (moins de 56 TWh). Cet objectif nécessite en particulier d'importants efforts d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des véhicules ainsi qu'une diminution des déplacements en voiture individuelle. L'effort engagé jusqu'en 2020 sera ensuite poursuivi et intensifié durant les décennies suivantes pour atteindre en 2050 un niveau de consommation régionale d'énergie de 40 % inférieur au scénario tendanciel et un niveau moyen de consommation par habitant divisé par deux par rapport à 2005.

Compte tenu des très bons potentiels éoliens, solaires et forestiers de la région, le SRCAE LR prévoit de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables entre 2005 et 2020 pour atteindre 32 % de la consommation finale d'énergie. En particulier, la production d'électricité d'origine renouvelable atteindrait 12 000 GWh en 2020 (soit environ 80 % de la consommation d'électricité projetée pour le territoire) notamment grâce au développement de parcs éoliens et du photovoltaïque principalement sur bâti, en concertation avec la population tout en préservant les paysages et la biodiversité. Le gisement forestier sera également valorisé en dynamisant la récolte et en encourageant les filières de l'éco-construction et l'installation de chaufferies bois.



En 2050, la production d'énergies renouvelables pourrait dépasser 70 % de la consommation régionale d'énergie. En particulier, le territoire régional pourrait devenir exportateur d'électricité renouvelable.

Les objectifs proposés par le projet de schéma sont de :

- ✓ réduire les consommations d'énergie de -9 % par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2020 et de -44 % à l'horizon 2050,
- ✓ réaliser une production d'énergies renouvelables représentant 32 % de la consommation énergétique finale à l'horizon 2020 et 72 % à l'horizon 2050,
- ✓ réduire les émissions de gaz à effet de serre par habitant par rapport à 1990 d'environ 34% en 2020 et 64 % en 2050,
- ✓ réduire les émissions de polluants atmosphériques entre 2007 et 2020, de 44 % pour les oxydes d'azote (NOx), de 24 % pour les particules (PM2.5), de 75 % pour le benzène, de 31 % pour les composés organiques volatils,
- ✓ définir une stratégie d'adaptation aux effets attendus du changement climatique.

Une feuille de route élaborée collectivement et mise en consultation publique

Le SRCAE a été élaboré collectivement sous le pilotage du Président de la Région, du Préfet de Région, avec l'appui de trois groupes de travail thématiques sur « l'énergie », « la qualité de l'air et les gaz à effet de serre » et « l'adaptation au changement climatique », chacun étant composé d'environ une centaine de membres répartis selon les collèges de la Conférence environnementale (État, collectivités, entreprises, syndicats de salariés, associations). Ces groupes de travail se sont réunis au cours de 11 demi-journées de travail entre juin et novembre 2011 pour construire collectivement et de façon concertée le SRCAE.

Le SRCAE sera mis à disposition du public du 15 octobre au 14 décembre 2012 à l'Hôtel de Région, dans les Maisons de la Région, dans les préfetures et sous-préfetures. Il sera également soumis pour avis aux principaux partenaires régionaux concernés, y compris toutes les collectivités.

PLUS D'INFORMATIONS SUR

www.laregion.fr/srcae ou www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr



Avec la Trame Verte et Bleue, préserver la biodiversité pour aménager et développer durablement le Languedoc-Roussillon

Si la Conférence Environnementale a mis en lumière les évolutions nécessaires à la préservation de la biodiversité, cette feuille de route trouve un écho fort en Languedoc-Roussillon, 1^{ère} région pour la biodiversité en France.

Fruit d'une longue construction entre le milieu naturel et les activités humaines, la biodiversité du Languedoc-Roussillon repose notamment sur une mosaïque paysagère très diversifiée, où les espaces agricoles tiennent une fonction essentielle.



Un patrimoine naturel exceptionnel

- ✓ Le Languedoc-Roussillon est la seule région d'Europe à la confluence de 4 grandes régions bio-climatiques (méditerranéenne, atlantique, continentale, montagnarde).
- ✓ On dénombre 65 % d'espaces naturels sur le territoire régional.
- ✓ 2/3 des espèces connues en France métropolitaines y sont répertoriées.
- ✓ On ne trouve qu'en Languedoc-Roussillon 80 espèces de plantes et d'animaux.
- ✓ 58 % de la région est reconnu comme zone naturelle d'intérêt écologique (Znieff de type II) et 19 % est considéré comme zone naturelle d'intérêt écologique majeur (Znieff de type I).
- ✓ 33 % de la surface régionale terrestre compose le réseau Natura 2000, formé de 151 sites dont 8 sites marins.
- ✓ On compte 5 parcs naturels (3 parcs naturels régionaux, un parc national, 1 parc naturel marin) et 2 projets de parcs régionaux sont en cours.
- ✓ Le nombre de réserves naturelles nationales et régionales s'élève à 14.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité offre depuis 2008 un cadre opérationnel pour la préservation de l'exceptionnel patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon. La loi impose désormais de placer la préservation de la biodiversité au cœur de l'aménagement et du développement économique du territoire régional.

Plusieurs approches sont mobilisables, dont la Trame Verte et Bleue. Cette démarche innovante tend à préserver la nature dite « ordinaire », c'est-à-dire celle qui se trouve en dehors des espaces réglementés.

La Trame Verte et Bleue vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire pour que les espèces animales et végétales puissent ainsi assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

En complément de ces outils déjà existants, la Trame Verte et Bleue permet de franchir un nouveau pas : prendre en compte le fonctionnement écologique des espaces dans l'aménagement du territoire, en s'appuyant notamment sur la biodiversité dite « ordinaire ».



ZOOM SUR

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE) UN OUTIL OPÉRATIONNEL EN FAVEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) constituera la Trame Verte et Bleue régionale. Ce schéma fait l'objet d'un travail de diagnostic qui est en cours de finalisation. La phase de concertation liée à ce schéma s'ouvre avec l'installation du Comité régional Trames Verte et Bleue le 28 septembre 2012 et sera organisée autour de 5 ateliers territoriaux, qui auront lieu entre novembre et décembre 2012. Le projet de SRCE sera alors soumis au Comité régional Trame Verte et Bleue, puis à une phase d'enquête publique, en vue de sa validation au premier semestre 2013.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique est un outil d'aménagement du territoire dont le but est la préservation de la biodiversité.

Le SRCE doit répondre au défi majeur de l'érosion de la biodiversité, tout en accompagnant l'émergence de projets de territoire nécessaire au développement économique du territoire.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), un outil dynamique au service des territoires

Le SRCE ne sera pas une carte statique, mais une véritable boîte à outils au service des acteurs de l'aménagement du territoire. Il devra permettre une meilleure insertion des projets d'aménagement dans leur environnement naturel.

Le SRCE doit établir :

- ✓ une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques ;
- ✓ l'identification et la cartographie des continuités écologiques à maintenir et à restaurer ;
- ✓ les mesures contractuelles permettant la mise en œuvre du schéma.

Le SRCE devra être pris en compte par les documents d'aménagement du territoire (SCoT et PLU notamment). Son opposabilité est donc liée au fait que les acteurs de l'aménagement du territoire doivent intégrer les orientations du SRCE au sein de leur document de planification.

Afin de proposer des outils opérationnels aux divers acteurs œuvrant à différentes échelles, l'Etat et la Région proposent de produire spécifiquement, dans le cadre du SRCE Languedoc-Roussillon :

- ✓ un inventaire des projets d'aménagement,
- ✓ une cartographie d'aide à la décision (pour appuyer les acteurs à concevoir leur projet en prenant en compte les enjeux écologiques du territoire,
- ✓ une cartographie des zones à enjeu,
- ✓ un programme d'action, qui se déploiera de manière prioritaire sur ces zones d'action prioritaire.

En Languedoc-Roussillon, la biodiversité est un facteur de développement économique essentiel : les filières agricoles (plus de 35 000 exploitations), forestières (plus de 170 entreprises), halieutiques et conchylicoles (3 000 emplois directs), le secteur touristique (près de 20 % du PIB régional) comme le secteur de la recherche, trouvent dans cette biodiversité une source de développement considérable. De plus, la richesse des paysages forge en grande partie l'attractivité régionale, qu'elle soit résidentielle ou touristique. Ce patrimoine naturel est donc un capital de développement qui doit être préservé et valorisé à travers l'aménagement du territoire.

Une nécessaire participation des acteurs du territoire

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique constitue une opportunité de taille : il doit permettre d'identifier les conditions d'un aménagement et d'un développement respectueux de la richesse écologique du Languedoc-Roussillon. Co-piloté par l'Etat et la Région, élaboré de manière concertée avec les représentants des acteurs territoriaux et socio-professionnels, ce schéma innovant doit accompagner l'émergence de projets de territoire garants d'une véritable solidarité écologique à l'échelle de la région.

Le Comité Régional Trames Verte et Bleue constitue l'instance d'information, d'échange et de consultation autour de l'élaboration de ce schéma. Conformément à la loi, ce Comité est constitué de 5 collèges, qui rassemblent de nombreux participants dont notamment les collectivités territoriales, l'Etat, les organismes professionnels, les associations naturalistes, les gestionnaires d'espaces naturels, ainsi que les scientifiques et les personnes qualifiées.

Ce Comité Régional Trames Verte et Bleue se réunit pour la première fois le 28 septembre 2012 à Mèze.

Des ateliers départementaux organisés à la fin de l'année 2012 viendront confronter le travail technique des experts aux réalités vivantes des territoires. Ils permettront aux acteurs d'échanger sur les enjeux régionaux en matière de continuité écologique et d'aménagement du territoire, et sur le programme d'actions qu'il serait nécessaire d'engager afin d'agir pour la préservation ou le rétablissement de continuités écologiques.



presse